

Monsieur QUETIER accueille les Délégués, puis fait procéder à l'appel pour vérification du quorum.

Le quorum étant obtenu, la séance peut commencer et Monsieur QUETIER aborde aussitôt l'ordre du jour par l'approbation du procès verbal de la réunion du 27 Mars 2009 Celui-ci n'amenant aucune objection ni observation est approuvé à l'unanimité.

Sont abordées ensuite les délibérations prises lors des bureaux du 23 avril et du 11 juin 2009 :

- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- Autorisation pour le Centre de Gestion de l'Eure à négocier un Contrat Groupe Ouvert couvrant les obligations statutaires
- Signature d'une convention Eclairage Public avec le SIEGE
- Autorisation d'augmentation du capital d'EAD
- Création de régies d'avance été 2009 (Enfance Ados)
- Tarification camp ados juillet 2009
- Modification de la régie repas pour la RPA

Monsieur QUETIER propose qu'à l'avenir, les délibérations soient jointes au dossier, ce qui sera fait à partir du prochain Conseil Communautaire.

Monsieur QUETIER aborde ensuite la proposition de modification des statuts, précisant qu'il y a des modifications de « pure forme », pour ce qui concerne les articles liés à la compétence Enfance Adolescence. La modification la plus importante concerne le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Monsieur QUETIER précise que cette modification est proposée afin de permettre à la Commune de Saint Léger du Gennetey de conserver le bénéfice de la convention initialement signée avec leurs administrés. Monsieur QUETIER ajoute que cette proposition a été au préalable, discutée avec Monsieur le Maire de Saint Léger du Gennetey, et avec les services préfectoraux.

Monsieur QUETIER fait lecture des articles modifiés au titre de la compétence Assainissement Non Collectif, et précise que le terme « les communes » est générique, mais qu'il ne concerne que la Commune de Saint Léger, puisque les 17 autres étaient adhérentes au SIVU, et n'ont donc, par définition, pas signé de convention en leur nom.

Suite à la question d'un délégué, Monsieur le Président précise à nouveau que le terme « les communes » ne concerne que Saint Léger, puisque toutes les autres, étaient adhérentes au SIVU. Le terme générique « communes » a été employé car il n'est pas possible de citer nommément une commune, en l'occurrence Saint Léger du Gennetey, dans nos statuts.

La proposition de modification des statuts est adoptée à l'unanimité. Le texte sera adressé dans les 18 communes pour approbation.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur GUENIER Dominique prend la parole pour compléter son rapport. Il précise le bilan intermédiaire du PIG : 117 contacts, 72 dossiers constitués. 32 dossiers de propriétaires occupants, et 2 dossiers de propriétaires bailleurs. 33 dossiers ont reçu un accord de financement. Il ajoute ensuite que la convention entre la SAFER, le SDOMODE et la Communauté de Communes est à l'étude, pour l'acquisition des terrains situés sur Bourg Achard et Epreville, pour l'implantation d'une plateforme de compostage, pour le SDOMODE, et d'un site dédié au recyclage des déchets, pour la Communauté de Communes. Monsieur GUENIER ajoute ensuite qu'une rencontre a eu lieu avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, pour passer éventuellement convention, pour l'acquisition des terrains situés entre la déchetterie et la Zone N°1 de la Baudrière. Une rencontre a eu lieu avec la Commune de Bourgheroulde. L'intérêt de traiter avec l'EPFN est financier, les intérêts étant moins élevés que ceux pratiqués par la SAFER. Par contre, la gestion des terrains, une fois acquis par l'EPFN, est à la charge de la collectivité. L'EPFN ne se charge pas par exemple, de signer un bail précaire.

Monsieur GUENIER ajoute ensuite que, pour ce qui concerne le local anciennement occupé par les Lampes BERGER, l'entreprise agroalimentaire qui nous avait contacté pour louer ce local n'a finalement pas donné suite. C'est l'entreprise Vallée Démolition qui a finalement loué ce local, pour un montant de 45 000 € hors taxes par an.

Monsieur GUENIER ajoute qu'une enquête est en cours auprès de 827 entreprises de la région, afin de vérifier l'opportunité d'implanter ou non un village d'artisans sur le territoire.

Monsieur GUENIER conclue en exposant aux délégués, que la dernière réunion de la Commission avait pour objet principal, la visite de la zone d'activités de la Baudrière, sur laquelle on recense 280 emplois.

Un délégué pose la question du calendrier de réalisation pour l'opération menée par le SDOMODE sur la future plateforme de recyclage. Monsieur QUETIER répond que le projet est d'avoir la plateforme pour 2010.

COMMISSION ORDURES MENAGERES

Monsieur GUENIER Jean-Marie précise, en complément de son rapport, qu'un travail important de concertation est mené avec VEOLIA, pour régler les différents problèmes liés au ramassage des ordures ménagères, et ainsi améliorer la qualité du service rendu.

Il ajoute que l'accent est mis avec la société VEOLIA sur l'importance du « bon tri », et sur le fait qu'il y a refus de tri en cas de mauvais tri, ou de mauvais usage des containers.

Il ajoute que des ambassadeurs du tri, ont été embauchés par le SDOMODE, dont la mission sera notamment d'accompagner les tournées de ramassage.

COMMISSION VOIRIE

Monsieur POUS reprend son rapport et expose la question du classement des voies, et de la programmation des travaux. Il reprend les différentes étapes : réunion de la Commission, réunion de Bureau, exposé des propositions au bureau élargi aux Maires.

En terme de calendrier, l'objectif est de proposer un programme de travaux, dès Novembre. Il ajoute que la Commission essaiera de proposer une programmation sur deux ans, pour une meilleure planification, et donc une meilleure lisibilité. Il commente ensuite les différents documents transmis lors du Bureau Elargi aux Maires.

Les travaux 2009 réalisés par l'Entreprise TOFFOLUTTI : réalisation satisfaisante. Le planning proposé par l'entreprise a été respecté. Monsieur POUS ajoute ensuite qu'une attention particulière a été portée sur la maîtrise des coûts.

Certaines voiries sont faïencées de manière anormale, cela est dû à l'hiver qui a été particulièrement rude.

COMMISSION ENFANCE ET ADOLESCENCE

Monsieur MORISSET donne les grandes lignes du programme de l'été. 60 animateurs vont travailler cet été (permanents et vacataires). Des mini camps sont prévus au Gros Theil et dans l'Orne pour les 3 à 12 ans, et dans le Morbihan pour les ados.

Concernant les ados, des actions décentralisées dans les Communes sont prévues au mois d'août, sachant que la période n'est pas la plus propice. Tous les adolescents fréquentant le collège ont été prévenus.

Monsieur MORISSET précise que la Commission prévoit de mettre les moyens nécessaires à la menée de cette action, et que l'accent sera mis l'an prochain.

Bilan de l'opération « Le Sport ma Santé » : elle a eu lieu à Bosc Roger cette année. 700 enfants ont participé, dont 2 classes du collège. Les problèmes soulevés cette année, notamment la coordination et la communication, seront corrigés l'an prochain.

Monsieur MORISSET aborde ensuite la question du Contrat Educatif Local : les directeurs d'école et les SIVOS et Mairies concernées vont être réunies pour faire un bilan de l'année écoulée et proposer un programme pour 2010.

Monsieur MORISSET évoque ensuite les nouvelles directives données à Thomas LAFFONT pour l'exercice de sa mission auprès des écoles. Celui-ci interviendra sur projet, partant du principe que certaines activités sont de la compétence des professeurs des écoles.

Il conclue sur la réflexion en cours concernant les ados. Il y a une attente des familles sur l'encadrement des pré-adolescents (12 / 14 ans). D'autre part, la Commission a rappelé que, si un lieu est nécessaire pour l'accueil des pré-ados et des ados, l'ensemble des propositions ne peut pas se faire uniquement sur ce lieu. Des lieux d'accueils vont être visités en juillet. La Commission va travailler sur un cahier des charges pour la réhabilitation du site de Bosguérard, qui prendra en compte l'accueil des 0 / 3 ans, un centre de loisirs et un accueil pour les pré-ados et ados. La grande salle sera conservée.

COMMISSION SPORTS, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

Un groupe de travail a été constitué sur la politique touristique à mener. La Fête de la Peinture a accueilli moins de visiteurs que l'an passé, cela est dû à la pluie tombée l'après-midi, et aux élections européennes. La date est donnée par le Conseil Général. Pour l'opération « Folklore du Monde », celle-ci aura lieu en plein air dans le parc du logis, sauf en cas de mauvais temps, auquel cas, cela se déroulera au centre Gilbert Martin. Cette année, des interventions auront lieu dans les centres de loisirs. Un échange aura lieu avec l'école de musique.

Le Run and Bike aura lieu le 19 octobre, les Communes vont être sollicitées pour mettre à disposition des signaleurs.

Réhabilitation du terrain de football de Saint Ouen du Tilleul : l'opération a été scindée en deux, les travaux liés au terrain d'une part, et la construction des vestiaires d'autre part. L'engazonnement sera fait en octobre, pour une livraison du terrain en 2010. Un décapage et un surfaçage du terrain d'entraînement sont prévus.

Pour ce qui concerne les plannings des gymnases, Monsieur DUCHATEAU rappelle que la Communauté de Communes porte un effort particulier sur les clubs qui accueillent des enfants et des jeunes. Certains clubs prennent de plus en plus d'importance et les plannings des gymnases sont de plus en plus difficiles à établir. Monsieur DUCHATEAU rappelle ensuite que les interventions de Thomas LAFFONT doivent être validées par l'Education Nationale, sur la base de 15h00 par classe et par an.

Suite à la question d'un délégué, Monsieur QUETIER rappelle que l'accès au stade de Saint Ouen du Tilleul sera impossible. Différentes réunions ont eu lieu avec le FAR, les équipements mis à disposition sont : Bosc Roger, Bourgtheroulde et Boisse le Châtel.

L'organisation du club durant l'année à venir appartient au FAR et la Communauté de Communes ne s'immiscera pas dans l'organisation interne du club.

Monsieur QUETIER rappelle enfin qu'il souhaite que la Commission se penche sur la possibilité de participer à la Fête de la Science.

COMMISSION HYDRAULIQUE, MAITRISE DES RUISSELLEMENTS, SPANC

Domaine hydraulique

Monsieur LIEVENS fait état du dossier Saint Léger / Bonneville Aptot, une convention doit être signée entre la Communauté de Communes et la Commune de Bonneville Aptot.

Pour les travaux d'Epreville, la réception n'est pas faite, il reste quelques travaux de finition. Les ouvrages ont montré leur efficacité lors des violents orages d'Avril et de Mai.

Monsieur LIEVENS revient ensuite sur les violents orages qui ont affecté les Communes de Saint Denis des Monts, Saint-Philbert-Sur-Boissey, et Boissey-Le-Châtel (environ 40 mm). C'est Boissey le Châtel qui a le plus souffert. Une concertation va avoir lieu entre la Commune, la Communauté de Communes et les services du Département.

Domaine SPANC

Le contrôle des installations est quasiment terminé. La remplaçante de notre technicienne donne satisfaction.

Monsieur QUETIER précise que seulement 11 dossiers de réhabilitations nous sont revenus, il sollicite donc les Communes pour relayer l'information auprès des foyers qui pourraient être concernés, de façon à pouvoir lancer une tranche de travaux d'au moins 25 installations. Il rappelle que ces travaux sont financés à hauteur de 70 %, et qu'il faut en profiter, car on ne connaît pas le montant des aides dans les années à venir.

Les listes des installations polluantes, non polluantes, conformes, non conformes sont dans les Mairies.

COMMISSION RPA / AIDES A DOMICILE

Madame GRANDJEAN revient sur les points importants de son rapport : la mensualisation des repas va démarrer, un bilan sera fait dans quelques mois pour vérifier le bon fonctionnement de cette nouvelle organisation. Concernant le règlement intérieur, celui-ci est en place, avec notamment le libre choix du médecin traitant, le recours aux Aides à Domicile de la Communauté de Communes qui est conseillé, dont l'objectif est de mieux coordonner nos interventions.

Pour ce qui concerne les travaux, il reste à traiter le problème des fuites d'eau, de la VMC.

Madame GRANDJEAN évoque ensuite la visite de la DDASS et le rapport qui nous a été transmis : les points les plus importants sont la réfection du plafond de la cuisine, la mise en place d'un lave mains à commande non manuelle.

Elle rappelle ensuite que la RPA s'appellera dorénavant la « Résidence Jean GUENIER » et qu'elle sera inaugurée le 5 septembre.

Madame GRANDJEAN évoque ensuite la nouvelle tarification proposée par le Conseil Général, saluant le travail des services de la Communauté, et remerciant Monsieur Bruno QUESTEL pour son intervention efficace.

Deux assistantes de vie ont obtenu leur diplôme professionnel : Mesdames Nathalie PREVOST et Chantal BOURGET. 20 personnes vont suivre la formation AFPS.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur QUETIER informe les délégués que l'Assemblée Générale Constitutive de l'Agence d'Etudes Urbaines a eu lieu.

Des points presse vont être organisés : travaux de voirie le 24 juin, enfance adolescence le 25 juin, présentation du projet du FAR le 1^{er} juillet.

Aucune autre question n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10.

